

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. POSE : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR : Chez tous les Libraires. A PARIS : Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la répartition des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Janvier 1877.

Bulletin politique.

OU MÈNE LE PARLEMENTARISME.

S'il suffisait des cruelles leçons de l'expérience pour dégouter à jamais un peuple du système de gouvernement le plus antipathique à son génie national, d'un système qui ne peut avoir pour résultat que les plus effroyables catastrophes, depuis longtemps le parlementarisme serait jugé et condamné en France. Mais, chez nous, les gouvernés se paient de mots, et les gouvernants, qui ont de bonnes raisons d'aimer les douceurs du pouvoir et les péripéties de la chasse aux portefeuilles, entretiennent les premiers dans cette douce illusion, que le parlementarisme est cette « meilleure forme » que cherchait en vain Jérôme Paturot.

Nous le savons, de profonds politiques ont beaucoup vanté les avantages de la pondération des pouvoirs ; mais, de la théorie à la pratique, il y a des abîmes, et l'on n'a jamais pu faire que ces deux pouvoirs, destinés à vivre sous le même ciel, en bonne harmonie pour le bien de la nation, ne fussent pas, à tout prendre, des frères ennemis.

Le spirituel auteur des Lettres parisiennes disait en 1839 : « Pour un grand prince dans le gouvernement parlementaire tout est supplice, effort, ennui, toujours craindre, toujours spéculer... voilà sa vie ! C'est l'hypocrisie organisée par la légalité.

» Dans le gouvernement parlementaire, ce ne sont que ruses, détours, mensonges, on veut et l'on ne dit pas : Je veux. On dit : je propose... et l'on emploie toute l'énergie de son caractère à faire vouloir à d'autres sa volonté. »

Quelle figure veut-on que ce pouvoir fasse devant son antagoniste ambitieux, ardent, impatient, résumé de toutes les impa-

tiances, de toutes les ardeurs, de toutes les ambitions, de toutes les ivresses populaires ? Notre histoire contemporaine n'est que le résumé des conflits sans cesse renaissants entre le Parlement et le pouvoir exécutif, conflits dont l'issue est toujours l'absorption, la destruction de l'un par l'autre.

Jamais on ne vit les deux pouvoirs, accomplissant le rêve des utopistes, veiller de concert avec désintéressement aux destinées du pays. Rien de plus triste et de plus scandaleux que ces débats violents, ces assauts d'outrages, cet oubli de toute dignité dont nos parlements nous ont donné le spectacle, et dans lesquels aucune ambition n'était oubliée, excepté celle de servir la patrie et de se dévouer à son bonheur.

Pour nier ces vérités, il faudrait pouvoir déchirer les pages de nos annales, ces pages accusatrices où se lisent les crimes et les hontes du parlementarisme. Ici, c'est Louis XVI livrant le premier, par faiblesse, son pouvoir et sa couronne au parlementarisme naissant. Celui-ci pour son coup d'essai voulut un coup de maître, et Louis XVI monta sur l'échafaud. Plus loin, Napoléon tient sous son despotisme les parlementaires, qu'il n'aimait pas. Lâches et vils, tremblants de terreur, ils rampent servilement sous le fouet de ce soldat qui, le 18 brumaire, avait mis fin à leurs folies sanglantes. Mais, dès que le lion eut les dents brisées et ne fut plus à craindre, les parlementaires lui firent sentir leur noble vengeance en applaudissant à sa chute.

C'est encore le parlementarisme qui, selon l'expression de M. Thiers, « enferma les Bourbons dans la charte, ferma exactement les portes et les fit sauter par la fenêtre. » C'est le parlementarisme qui, après avoir appelé au trône Louis-Philippe, le renversa, le chassa de ce gouvernement sur lequel, la veille même de sa chute, il se croyait encore si bien « à califourchon. »

Le second Napoléon, acculé dans la constitution, allait être renversé à son tour lorsqu'il fit son 10 brumaire. Lord Palmerston convenait dans un memorandum, en 1858,

que, « si le président n'avait pas frappé le coup, il était lui-même renversé. » Le parlementarisme se vengea en proclamant la déchéance de l'Empire.

Enfin, c'est le parlementarisme qui éleva et renversa M. Thiers, qui s'opposa ensuite à la restauration monarchique, seul port de salut pour la France ; c'est le parlementarisme qui créa au Maréchal la position à laquelle M. Simon ne trouvera pas une issue.

C'était bien la peine, en vérité, d'abolir la vieille Constitution française, fruit de l'expérience des siècles, qui avait donné à la France tant de grandeur et de stabilité, pour inventer cette machine nouvelle, dont les engrenages compliqués se détraquent sans cesse et réclament des retouches perpétuelles, qui n'empêchent pas de nouvelles ruines !

Et qui doit payer les frais de ces coûteuses expériences ? La France, toujours la France, dont l'avenir est en jeu dans la série non encore terminée de ces absurdes et sanglantes expériences. Il est impossible de calculer le nombre de malheurs que le parlementarisme a coûtés à notre pays.

La première manifestation de ce système, tant en vente de biens nationaux, qu'en emprunts forcés, émission d'assignats, etc., fit cinquante-trois milliards de recettes extraordinaires et illégales, ce qui ne l'empêcha pas de liquider par une banqueroute de trente milliards. 1830, 1848, 1870 ont coûté une dizaine de milliards. Que dire du sang répandu, des ruines accumulées, des hontes et des crimes de toutes sortes ? Faut-il montrer aussi la reconstitution intérieure du pays entravée par des querelles byzantines, et, pour ne parler que d'une époque récente, cette curée d'avocats défroqués, cette politique insensée qui permet à M. Gambetta de proclamer « que la citadelle lui appartient et qu'il y tient garnison ? »

Ces Chinoyeries bâclées avec un sang-géné incomparable, cette vie d'expédients où l'histoire n'enregistrera que contradictions, faiblesses et défaillances ; pour l'extérieur, cet isolement, cette ligne de conduite, sans

suite, sans crédit, sans issue, parce que le ministre qui gouverne aujourd'hui n'y sera plus demain. En face de ce tableau, résumé d'une situation malheureusement trop réelle, ce qui nous étonne, c'est l'étonnement même de ces politiques, de ces inventeurs du septennat, jetant à tous les échos leurs plaintes et se demandant avec effroi : « Où allons-nous ? Où en sommes-nous ? Où nous allons ? il ne faut pas être prophète pour le deviner, et le parlementarisme a cela de bon qu'il ne varie pas dans ses conséquences. Le résumé historique que nous avons donné le démontre avec évidence.

Non, le parlementarisme n'a pas encore terminé son œuvre ; plus que jamais, il nous entraîne vers de nouveaux abîmes. Le Maréchal a dit : J'y suis, j'y reste ! Mais à quelles conditions ? ou plutôt à quel terme le Président nous arrêtera-t-il sur la pente fatale sur laquelle nous glissons ? Qu'il le veuille ou non, le conflit éclatera entre le Parlement et lui. Par la voix de ses organes les plus accrédités, le radicalisme lui a plus d'une fois posé son menaçant ultimatum. La guerre est prochaine ; et même, à lire les journaux révolutionnaires, il faut la tenir pour engagée.

ALB. DE BADTS DE CUGNAC.

Chronique générale.

Quelques journaux ont parlé d'un message que M. le Président de la République adresserait aux Chambres à leur rentrée, mardi 9 janvier.

Nous croyons savoir que, dans les sphères gouvernementales, cette question n'a nullement encore été agitée. On croit cependant qu'elle sera soulevée dans la séance que tiendra samedi le conseil des ministres.

S'il venait à être arrêté qu'un message sera envoyé aux Chambres, ce document sera surtout un message d'affaires et l'énumération de lois importantes à soumettre au

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ESCLAVE ROMAIN.

(Suite.)

Le jeune Celta était tombé aux pieds des trésoriers de Saturne et du créancier.

Celui-ci haussa les épaules et fit signe aux hérauts chargés d'annoncer la vente.

Ils s'approchèrent d'Arvins et essayèrent de lui arracher les deux mille sesterces ; l'enfant se débattait avec des menaces et des cris de fureur ; mais, trop faible pour résister à des hommes, il fut bientôt abattu et dépouillé.

Il se releva couvert de poussière et fou de rage ; ses yeux cherchaient une arme dont il pût se servir.

Les hérauts le saisirent en riant, le lancèrent hors de la cour et refermèrent la porte.

Arvins frappa avec fureur sa tête de ses deux poings, comme s'il eût voulu se punir lui-même de son impuissance.

Dans ce moment, une main se posa légèrement sur son épaule.

Il se détourna : c'était Nafel.

— Qu'as-tu, enfant ? demanda-t-il.

— Ma mère ! s'écria Arvins, dont la voix étouffée par la colère et les sanglots ne put faire entendre que ce mot.

L'Arménien tâcha de l'apaiser par quelques douces paroles, et lui fit raconter ce qui venait d'arriver.

— Console-toi, dit l'Arménien, mon pécule à moi n'a point été saisi : il renferme quatre mille sesterces, et je te le donne.

Arvins recula de surprise, n'osant en croire ses oreilles.

— Vieus, ajouta Nafel ; je l'ai déposé chez un frère de la voie Suburane ; nous allons le lui redemander.

Le jeune Celta voulut balbutier un remerciement ; mais l'Arménien lui imposa silence.

— Le service que l'on peut rendre retourné bien plus au profit du bienfaiteur que de l'obligé, dit-il, car celui-ci ne reçoit qu'un secours terrestre et passager, tandis que l'autre acquiert un droit à des félicités éternelles ; ne me remercie donc pas et suis-moi.

Tous deux se rendirent chez le dépositaire, mais il était absent ; il fallut attendre assez longtemps.

L'angoisse d'Arvins était horrible ; il tremblait d'arriver trop tard.

Enfin, le juif qui gardait le pécule de Nafel rentra.

Les quatre mille sesterces furent livrés au jeune Celta, qui se dirigea, en courant, vers la demeure de Métella.

En passant devant la basilique de Julia, il leva la tête ; le clepsydre marquait la quatrième heure !

Arvins se sentit froid jusqu'au cœur. Il reprit sa course d'un élan désespéré, traversa le Forum, et aperçut enfin la porte de Métella.

Au moment où il en atteignait le seuil, un cri horrible retentit. L'enfant s'appuya au mur en chancelant.

— Tu arrives trop tard, dit Morgan, qui l'attendait à l'entrée.

— Où est ma mère... où est-elle ? cria Arvins.

Le vieux Celta le prit par la main sans répondre, et l'entraîna vers la cour.

Elle était pleine d'esclaves qui parlaient à demi-voix ; au milieu le correcteur se tenait debout près d'un réchaud allumé ; Norva était accroupie à ses pieds.

Arvins se précipita vers elle en étendant ses bras ; mais à peine l'eut-il aperçue, qu'il poussa un cri d'horreur ; un nuage couvrit ses yeux, ses jambes se dérobaient sous lui et il tomba évanoui près de sa mère.

VII.

Deux heures après, Norva était étendue mourante sur la natte qui lui servait de couche, ses

deux mains posées dans celles de son fils, dont elle murmurait encore le nom.

Morgan, la tête basse et les bras croisés, se tenait debout au chevet.

La pauvre mère, qui sentait près d'elle Arvins, retenait ses plaintes, et tâchait, par instants, de lui sourire ; mais ce sourire même glaçait le cœur.

Son front avait été enveloppé d'une toile de lin, à travers laquelle suintait un sang noir et ses paupières, gonflées par la douleur, ne pouvaient plus s'ouvrir, et son haleine sortait avec un sifflement funeste de ses lèvres déjà blanchies.

Arvins, abîmé dans son désespoir, retenait ses sanglots de peur d'ajouter aux souffrances de sa mère ; mais les quelques heures qui venaient de s'écouler avaient sillonné son visage de traces aussi profondes qu'une longue maladie.

Penché sur la couche de Norva, il observait d'un œil épouvanté chacun de ses mouvements, interrogeait sa pâleur, écoutait sa respiration haletante.

Tout-à-coup elle étendit les bras, et fit un effort pour se redresser.

— Arvins ! balbutia-t-elle ; où es-tu ?... Tes mains ; je ne sens plus tes mains. Oh ! serre-moi sur ton cœur... Ne me quitte pas, Arvins... Pauvre enfant...

Sa tête retomba sur l'épaule de son fils.

Il y eut instant de terrible silence... Arvins éperdu n'osait regarder.

Parlement, telles que la réorganisation judiciaire, les lois destinées à compléter notre organisation militaire, enfin les principales lois de finances.

L'Officiel a promulgué le budget des dépenses.

Ce budget s'élève à 2 milliards 736 millions 247,962 fr.

Le chapitre de la dette publique perpétuelle figure dans ce chiffre pour 747 millions 574,030 fr.

La dépense totale pour les services généraux des ministères est de 4 milliard 259 millions 508,580 fr.

Les frais de perception et de régie des impôts et des revenus publics sont de 252 millions 394,646 fr., presque un dixième du produit.

Les dépenses des pouvoirs législatifs sont de 10 millions 565,900 fr.

La liste civile du Président de la République n'est que de 4 million 200,000 fr. Elle se compose de trois articles : de 600,000 fr. pour traitement, de 300,000 fr. pour frais de représentation, et de 300,000 fr. pour frais de voyage.

Les capitaux remboursables, la dette viagère et diverses dotations constituent une dépense de 445 millions 553,836 fr.

Enfin, on estime à 19 millions 557,000 fr. le montant des remboursements et des pertes.

Les budgets pour les services généraux des ministères sont ainsi établis : Justice, 34 millions 390,740 fr.; Cultes, 63 millions 569,745 fr.; Affaires étrangères, 42 millions 720,500 fr.; Intérieur, 81 millions 528,386 fr.; Algérie, 24 millions 587,322 fr.; Finances, 20 millions 303,250 fr.; Guerre, 524 millions 448,836 fr.; Marine, 157 millions 84,705 fr.; Colonies, 29 millions 539,444 fr.; Instruction publique, 49 millions 244,282 fr.; Beaux-Arts, 7 millions 447,480 fr.; Agriculture et Commerce, 19 millions 762,388 fr.; Travaux publics, 238 millions 246,535 fr.

Le budget des recettes est de 2 milliards 737 millions 3,842 fr.

L'excédant n'est donc que de 755,850 fr. Cet excédant ne suffira certainement pas pour couvrir les crédits supplémentaires de l'exercice 1877. Mais le ministre des finances compte sur une plus-value importante.

Le conseil municipal de Châlons-sur-Saône vient de nommer une commission pour préparer l'érection, sur une place de cette ville, d'une statue de Nicéphore Niepce, l'inventeur de la photographie.

Le total des journaux publiés dans la capitale, qui était, en 1875, de 754, est, à la fin de la présente année, de 836, ce qui donne une augmentation d'un dixième environ.

Paris voit naître chaque année de 400 à 408 feuilles nouvelles, dont le plus grand

nombre ne se maintiennent que quelques mois. Dans le courant des deux dernières années, on a vu ainsi disparaître 460 journaux, et, parmi eux, cinq grands journaux politiques, entre autres le *Journal de Paris* et l'*Opinion nationale*, qui étaient déjà anciens.

En 1876, il a été créé à Paris 15 nouveaux grands journaux politiques, ce qui porte leur nombre, pour le commencement de 1877, à 51. Indépendamment des journaux politiques, les feuilles dont le nombre a ensuite augmenté dans la plus grande proportion sont les journaux des beaux-arts, qui sont aujourd'hui au nombre de 15; les journaux de géographie ont quadruplé; au commencement de 1875 on n'en comptait que 2; il y en a maintenant 8.

On compte également en ce moment 85 journaux traitant des questions financières ou d'économie politique, 54 journaux illustrés paraissant sous différents formats, 46 journaux de sport, 49 journaux religieux, 66 de jurisprudence, 20 de géographie et d'histoire, 74 de lecture récréative, 20 d'instruction, 52 de littérature et de philosophie, 3 de photographie, 9 d'architecture, 4 d'archéologie, 8 de musique, 7 de théâtre, 68 de modes (dont 3 de coiffures), 77 de technologie, 74 de médecine et pharmacie, 43 de sciences, 22 d'art militaire et de marine, 34 de science agricole, 16 de science hippique et 17 divers. Le nombre des revues est de 44.

Il y a eu à Paris dans le courant de l'année 1876 : 35,727 mariages; 42,420 décès; 40,240 naissances; 162 suicides; 205 incendies; 295 cas de folie, et 34 meurtres.

On a de bonnes nouvelles, à Tarbes, du général de Nansouty; grâce aux dispositions prises pour lui faciliter le séjour du Pic, il se trouve beaucoup mieux que l'hiver dernier, où il a failli périr dans une tourmente terrible. Son installation est maintenant aussi confortable que possible à cette attitude.

Des provisions fraîches de pain, de viande, et d'autres denrées lui sont expédiées assez régulièrement. Mais l'ascension de la montagne est difficile en ce moment, tant la neige s'est accumulée dans les passages qu'il faut franchir pour arriver jusqu'à l'observatoire. Quelques hommes courageux font le service pénible de courriers. M^{re} de Nansouty est à Bagnères, où la température est très-douce.

On peut dégager de ce qui s'est fait jusqu'ici deux faits caractéristiques. Le premier, c'est que la Russie a maintenu jusqu'à la fin son attitude conciliante des premiers jours; le second, c'est que l'Angleterre a tout fait pour lui faciliter une retraite honorable dans la question épineuse de l'occupation des provinces bulgares.

Cette attitude du général Ignatieff est considérée comme très-habile et très-forte, puisqu'au fond elle réserve tout. On lui donne toutefois des causes très-diverses et difficiles à résumer, mais auxquelles il semble que l'état moral et matériel de l'armée du Sud ne soit pas étranger.

Sans suivre certains journaux anglais dans leurs révélations presque grotesques sur la qualité de la poudre et l'insuffisance de l'armement, on peut affirmer cependant que l'état sanitaire de l'armée n'est pas satisfaisant; et l'indisposition subite du commandant en chef, le grand-duc Nicolas, a contribué pour sa part à assombrir l'impression générale.

Il y a encore la menace permanente de la Pologne, qui ne bougera pas, tant que l'Autriche ne prendra pas une part effective à la guerre, mais qui deviendrait un embarras sérieux si cette éventualité se réalisait. Il est aujourd'hui avéré que le mot d'ordre du parti polonais est de faire cause commune avec l'Autriche et d'arriver par la sagesse ou par des services directs, à obtenir une situation analogue à celle de la Hongrie, un autre dualisme.

Rêve peut-être, mais rêve qui dénote une circonspection et un esprit pratique auxquels on ne s'attendait pas.

Enfin il y a l'attitude un peu singulière,

énigmatique, de Berlin, dans laquelle on croit deviner, sinon une menace, du moins une sorte de satisfaction secrète à voir la Russie se lancer dans des complications qui ne peuvent que l'affaiblir.

(Corresp. universelle.)

Tribunaux.

L'AFFAIRE MONTIJO.

L'affaire de la plainte en diffamation de M^{me} la comtesse de Montijo contre la *Gironde*, de Bordeaux, a été jugée la semaine dernière.

Le tribunal a condamné ce journal à 500 fr. d'amende, à 500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion dans la *Gironde*, la *Gazette des Tribunaux* et le *Droit*.

Samedi est venu, devant le tribunal correctionnel d'Angoulême, le procès en diffamation intenté à la *Charente* par M^{me} la comtesse de Montijo.

Le journal radical d'Angoulême a été condamné à 200 fr. d'amende, 200 fr. de dommages-intérêts, et à l'insertion du jugement dans les trois journaux d'Angoulême.

L'*Ordre républicain* de Châteauroux, assigné le 30 décembre pour diffamation par M^{me} la comtesse de Montijo, a été condamné, par défaut, à 300 fr. d'amende, 300 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion dans cinq journaux de l'Indre.

A Moulins, le *Republicain de l'Allier* a été condamné à 200 fr. de dommages-intérêts, 300 fr. d'amende et à l'insertion *in extenso* du jugement dans ses colonnes et dans dix journaux des départements, au choix de M^{me} la comtesse de Montijo.

Le tribunal de Guéret a également condamné l'*Echo de la Creuse* à 100 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts pour diffamation envers M^{me} de Montijo, à l'insertion et aux dépens.

Nouvelles militaires.

On fait en ce moment des expériences en Allemagne pour faire partir simultanément un certain nombre de canons à la fois, à l'aide de l'électricité.

Une heureuse invention vient d'être faite, dit la *Patrie*, pour tirer la cartouche du tube à tir du chassepot, dans le fusil Gras, qui, comme on le sait, n'a pas d'aiguilles.

On croyait pouvoir remplacer cette cartouche par la capsule métallique Karcher, mais cette dernière coûterait à l'Etat, au minimum, 7 fr. le mille, tandis que la première ne coûte que 2 fr. 50.

Or, sur 300,000 hommes à 200 cartouches par homme, cela donne une différence économique de 270,000 fr., le résultat étant le même.

Cette découverte est due au travail d'un officier de cavalerie.

Cafetières ou percolateurs militaires.

L'usage du café noir dans l'alimentation des troupes est une importation d'Algérie, qui s'est peu à peu généralisée. Depuis la dernière guerre, les troupes de l'intérieur reçoivent tous les deux jours une ration de café; des raisons d'économie ont seules empêché de rendre cette allocation journalière.

En Algérie, au camp ou en campagne, les soldats faisaient le café dans les petites marmites de campement qui servent aussi à faire la soupe. A l'intérieur, ils ont été obligés, pendant longtemps, d'utiliser pour cet objet les grands fourneaux en fonte où l'on prépare également la soupe. On comprend facilement que l'emploi des mêmes ustensiles à la confection d'aliments si différents faisait perdre au café la plus grande partie de ses propriétés hygiéniques et lui communiquait un arrière-goût de grillon peu appétissant.

Des inventeurs ont alors présenté en grand nombre toutes sortes d'appareils plus ou moins ingénieux, dont les meilleurs furent mis en essai. A la suite de ces expériences, l'administration de la guerre a définitivement adopté une cafetière à circulation du système Malen, qui a reçu la dénomination officielle de percolateur.

Les appareils Malen font désormais partie du mobilier du génie et sont ou vont être placés dans toutes les casernes.

Le percolateur repose sur le même principe que les cafetières économiques à esprit de vin dont on fait usage dans beaucoup de familles. Deux récipients ovoïdes superposés sont mis en communication par un tube ascenseur et séparés par un filtre; on met l'eau dans le récipient inférieur; on place le café sur le filtre, dans le récipient supérieur. Quand l'eau entre en ébullition, elle est chassée par la pression de la vapeur dans le tube ascenseur, d'où elle se répand sur le café; elle retombe ensuite dans le récipient inférieur en traversant le filtre.

Dans le percolateur Malen, les deux récipients sont enveloppés par un vaste cylindre en tôle donnant à l'appareil toute la solidité désirable. Une ingénieuse disposition permet de prolonger l'ébullition pendant trente à quarante minutes et d'extraire ainsi tout l'arôme du café. A l'extérieur du cylindre en tôle se trouve un tube de niveau en verre, gradué de manière que les cuisiniers puissent toujours régler la quantité d'eau d'après le nombre de rations à faire.

Le café, ainsi préparé, est parfaitement clair et d'un goût toujours pur. Les soldats le trouvent excellent, quoiqu'on ait réduit à 40 grammes de café et 40 grammes de sucre leur ration individuelle qui, avant l'emploi du percolateur, était de 46 grammes de café et 24 grammes de sucre. La dépense de combustible est diminuée dans des proportions analogues.

Les économies qui en résultent serviront d'abord à payer les percolateurs. Il y a lieu de penser qu'on pourra, dans quelques mois, les utiliser pour donner aux troupes du café tous les jours.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

L'élection pour le renouvellement partiel des juges au Tribunal de Commerce aura lieu, conformément à l'arrêté préfectoral, samedi 6 janvier, dans la salle du conseil du Tribunal de Commerce de Saumur.

Le scrutin sera ouvert à 9 heures du matin et clos à 5 heures du soir.

MM. les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont invités à voter, afin que l'élection puisse être faite en une seule fois et afin d'éviter un second tour de scrutin pour le samedi suivant, 13 janvier, puisque, aux termes de la loi, nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Les juges dont les pouvoirs sont expirés sont :

MM. Ernest THOREAU, président, et Charles JAGOT, juge, non rééligibles.

MM. Eugène LAMBERT, juge, Henri FRUGIER, juge suppléant, et Prosper REGNARD, juge suppléant, rééligibles.

CHAMBRE DE COMMERCE.

La Chambre de Commerce d'Angers rappelle à MM. les notables du département de Maine-et-Loire que les élections pour le renouvellement partiel de ses membres auront lieu le samedi 6 janvier courant.

Les membres sortants sont : MM. Max RICHARD, MONTREUX, DOUÉ. Tous les trois sont rééligibles.

Par décret en date du 23 décembre 1876, M. Bourasseau, ancien principal clerc de M^e Tahet, notaire à Vihiers, a été nommé huissier à Doué, en remplacement de M. Pineau, et a prêté serment à l'audience du Tribunal civil de Saumur le 30 décembre.

L'EXPOSITION DE 1878.

M. le commissaire général de l'Exposition universelle de 1878 vient d'adresser aux préfets et aux présidents des comités gouvernementaux diverses circulaires que leur étendue nous empêche de reproduire *in extenso*.

La première complète les instructions données le 30 novembre dernier, relativement à l'interprétation de divers points du règlement général.

Afin de ne pas nuire à l'aspect d'ensemble de la section française, et pour faciliter

le travail du jury, on a adopté le système suivant :

Dans la partie du palais affectée à la section française, on divisera chaque galerie en autant de salles qu'il y aura de classes, en sorte que, pour chaque industrie, une même salle réunira les spécimens envoyés par la France entière.

Dans chaque département, il est bon que le groupe des exposants se fasse représenter par un délégué spécial.

On n'abandonnera pas à chaque exposant le droit de s'organiser absolument à sa guise. C'est par classe qu'il devra être procédé aux installations. Les exposants sont invités à se réunir en syndicat et à nommer des délégués. Ces délégués, se joignant à un certain nombre de membres du conseil d'admission, constitueront le comité d'installation.

Ce comité dressera le projet des installations et, après approbation de l'administration, en surveillera l'exécution.

La circulaire rappelle, en terminant, que la date du 15 janvier 1877 a été fixée pour limite pour la transmission, à Paris, des demandes d'admission relatives aux différents produits, à l'exception toutefois des œuvres d'art et des animaux vivants.

Une seconde circulaire est relative à l'exposition internationale d'horticulture.

Cette exposition sera ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre 1878. Un jardin, compris dans l'enceinte de l'Exposition du Champ-de-Mars, est spécialement affecté à cette destination. Les produits y seront placés suivant leur nature dans des serres chaudes ou tempérées, dans des tentes, dans des galeries ou en plein air. Tous les produits de floriculture, d'arboriculture, de sylviculture et de culture maraîchère seront admis à figurer à l'Exposition et concourront pour les récompenses.

L'Exposition comprend 12 séries de concours horticoles internationaux qui se succèdent de quinzaine en quinzaine.

Les demandes des horticulteurs devront être adressées au commissariat général six semaines au moins avant l'ouverture de chaque concours.

Les constructeurs de serres, d'aquariums et d'appareils de chauffage de serre doivent faire connaître de suite leurs dessins et avoir monté leurs appareils le 1^{er} février 1878 au plus tard.

Une troisième, enfin, concerne l'agriculture et complète celle du 4 décembre. Elle explique, en détail, que le huitième groupe est complètement acquis aux agriculteurs et qu'il permet, dans ses nombreuses classes, de montrer au public l'ensemble complet de tout ce qui constitue notre industrie agricole.

Voici le résumé des dispositions de cette circulaire :

Le groupe de l'agriculture comprend tous les produits présentés par les cultivateurs et les sylviculteurs, les animaux exploités par eux, les poissons, les insectes utiles ou nuisibles à leur industrie, etc. les vins et boissons fermentées, les laits, beurres, fromages et dérivés, ainsi que les produits des exploitations forestières.

Les pays exotiques et les colonies des Etats européens sont invités à présenter des collections avec notices explicatives. On invite également toutes les sociétés et comités agricoles, les comités départementaux en France, les comités provinciaux ou nationaux des autres pays à faire connaître la culture de chaque district agronomique.

Chacun de ces corps constitués en organisant une exposition collective s'attachera à montrer un ensemble méthodique de tous les produits agricoles et forestiers du district qu'il représente.

Les industries annexées aux exploitations agricoles, telles que féculeries, distilleries, tanneries, pourront être représentées dans le groupe de l'agriculture.

En dehors des conditions fixées par le règlement général, il est institué, pour les machines et appareils agricoles, une série de concours dont les résultats serviront à l'attribution des récompenses.

Les deux premières séries de concours auront lieu dans le courant du mois de mai ; troisième et la quatrième série dans les mois de juin et de juillet, et la cinquième dans le mois d'août.

En raison des ravages que cause le phylloxera et de sa facile propagation, aucun

cep, provin ou plant de vigne ne sera admis dans l'enceinte de l'Exposition. Cette interdiction est de rigueur.

Les viticulteurs pourront, d'ailleurs, représenter leurs procédés de culture de telle façon qu'ils le jugeront convenable, par des notes, photographies, dessins, plans, modèles, instruments, outils, etc.

En ce qui touche aux moyens de transports, le ministre des travaux publics vient de publier un arrêté important, d'où nous détachons les dispositions suivantes, relatives aux frais. On remarquera avec plaisir la diminution considérable apportée aux tarifs ordinaires en vue de l'Exposition :

Les voitures, animaux et le matériel roulant, pouvant circuler sur les voies ferrées, doivent être transportés par les compagnies à moitié prix des tarifs généraux.

Le prix minimum sera de 4 centimes par tonne et par kilomètre.

Moyennant cette réduction de 50 0/0, les compagnies sont exemptées de toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir.

L'expéditeur sera toujours en droit de réclamer les tarifs ordinaires lorsque ces derniers lui seront plus profitables.

Dans les voitures transportées aux conditions stipulées plus haut, il ne pourra pas y avoir de voyageurs.

Les objets d'art et les valeurs paieront les prix des tarifs généraux.

Toutes les masses indivisibles, pesant plus de 10,000 kilogrammes, et les objets dont les dimensions excèdent le matériel seront transportés à des prix qui seront fixés de gré à gré.

Lorsque l'expéditeur voudra faire transporter lui-même ses colis à l'Exposition, il devra désigner un destinataire qui viendra les chercher en gare.

Dans le cas où l'expéditeur désirerait que le transport de ses colis fût effectué par les compagnies, les conditions seront les suivantes :

Dix francs par tonne, pour le transport dans Paris.

La perception aura lieu par fraction indivisible de dix kilogrammes, avec un maximum d'un franc.

Le transport peut être fait soit par camions, soit par voies ferrées. Les prix mentionnés plus haut donnent droit au déchargement des colis, à l'endroit le plus rapproché du lieu d'emplacement définitif.

Pour jouir des tarifs indiqués ci-dessus, il suffit de montrer à la gare de départ les pièces constatant l'admission à l'Exposition des produits expédiés.

Les compagnies ne répondent pas des avaries de route provenant de défauts d'emballage ou du mauvais conditionnement des colis.

Tous les transports auront lieu en port payé, au départ, y compris, si la marchandise est adressée à l'Exposition, le prix du camionnage ; au retour, les transports auront lieu en port dû.

Les envois seront adressés aux délégués désignés par la commission, lesquels devront donner quittance au moment de la livraison.

Chaque colis devra porter la désignation exacte du lieu où il doit être déposé.

Au cas où le destinataire ne serait pas présent pour recevoir les colis à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, les compagnies remporteront lesdits colis, qui seront grevés des frais ordinaires de camionnage et de magasinage.

Après la clôture de l'Exposition, la réexpédition de tous les objets aura lieu dans les mêmes conditions, pourvu que cette réexpédition soit effectuée dans un délai de six mois, à partir du jour de la fermeture de l'Exposition.

La température. — Au sujet de la température printanière dont nous jouissons en ce moment, l'Indépendant d'Indre-et-Loire publie ces lignes :

« La journée du 4^{er} janvier a été magnifique, et le temps se maintient au beau fixe avec une persistance remarquable. Rarement la Touraine a joui en plein hiver d'une température aussi élevée. On se croirait au printemps ! A la vérité, Nick nous engage à profiter de notre reste, comme l'on dit vulgairement, il nous menace pour la fin de janvier et tout le mois de février de bourrasques et d'avalanches de neige. Espérons que Nick se trompe et que l'hiver de 1876-1877 continuera de se signaler par la

douceur et la clémence de sa température. Encore un peu et nous verrons sans doute se produire en Touraine des faits analogues à ceux que l'Echo agricole raconte dans les termes suivants :

« L'été de la Saint-Martin n'est rien auprès de la température printanière et absolument anormale qui règne en ce moment sur le centre de la France. Dans une foule de localités, on voit les arbres pousser des bourgeons et des légumes se développer comme en avril.

» A Asnières, dans un jardin appartenant à M. Lemaire, on a cueilli avant-hier une douzaine d'asperges, de grosseur ordinaire, poussées sans l'aide d'aucun moyen artificiel.

» Dans un enclos, à Argenteuil, on voit en ce moment un jeune poirier couvert de feuilles nouvelles à demi ouvertes et de boutons à fruits très-développés. »

Pas si vite, année 1877, pas si vite ! dit le Journal de la Vienne.

Voilà que vous escomptez le printemps ! On ne voit dans les jardins que tilleuls qui bourgeonnent, lilas qui débourent, amandiers qui risquent curieusement et imprudemment leurs feuilles au soleil de janvier.

Pour un peu : L'hiver lacerait les roses Dans leur corsel de velours vert.

Il est certain que le fait le plus extraordinaire du moment est la douceur de la température, qui commence à donner de sérieuses inquiétudes au sujet de la récolte future. On se croirait au printemps, et ce phénomène est d'autant plus anormal que, dans le nord de l'Europe, le froid est exceptionnel.

A Saint-Petersbourg, il a été nécessaire de dresser et d'allumer de grands bûchers dans les rues et sur les places publiques. Ici, le temps est clair, le soleil brille et le ciel est seulement semé de nuages blancs.

Les malheureux se réjouissent, les marchands de fourrures se plaignent. Trop de zèle ! trop de zèle ! année 1877.

Nantes. — Dans la nuit de lundi à mardi, un violent coup de vent de la partie du S.-O. s'est déchaîné sur notre région.

Sur le quai de la Fosse, au n° 64, une cheminée nouvellement construite est tombée sur la toiture et l'a effondrée ; c'était vers les quatre heures et demie. A cette heure matinale, personne n'était encore debout, s'il faut en excepter M. Courant, boulanger, et M. Riolland, l'un de ses ouvriers, occupés à la fournée du matin. Ces braves sauveteurs se sont empressés de porter secours aux habitants de la maison effondrée.

Le locataire des mansardes, M. Pierre-Marie Sauvaget, n'était pas chez lui lors de l'accident. Ouvrier boulanger lui-même, il était de nuit chez son patron. Mais sa femme, son enfant, son beau-père, Pierre Lestinet, la femme de celui-ci et son beau-frère, Jean Lestinet, étaient tous couchés, lorsqu'un fracas effroyable les épouvanta tout à coup. La cheminée effondrait le toit et les débris remplissaient immédiatement la mansarde, en brisant la plupart des meubles qui garnissaient ce modeste logement, dans lequel se trouvaient deux lits, l'un occupé par M. Pierre Lestinet et son fils, l'autre par M^{me} Sauvaget, sa mère et l'enfant.

Les débris de la cheminée avaient presque complètement brisé la toiture. Seul, le lit où les femmes et l'enfant étaient couchés n'avaient point été atteints. Eperdues, les deux femmes se jetèrent hors de leur lit en criant : « Au secours ! » Leurs cris furent entendus par MM. Courant et Riolland, lesquels s'empressèrent d'accourir à leur aide.

Pendant ce temps, le père et le fils Lestinet étaient dans leur lit ensevelis sous un amas de débris, dont on évalue le poids à près de dix mille kilog. Impuissants à se dégager, ils poussaient des cris plaintifs qui furent entendus par leurs sauveteurs.

L'enlèvement des débris ne dura pas moins de vingt minutes, mais ce fut un travail opiniâtre qui dut paraître des siècles aux malheureux en lutte avec la mort. Enfin, lorsqu'on les eut retirés de leur position critique, on eut la joie de constater que leurs blessures n'étaient pas aussi dangereuses qu'on aurait pu le supposer.

(Espérance du peuple.)

Cette tempête extraordinaire n'a pas seulement sévi à Nantes ; sur toute la côte de la Manche et de l'Océan, la violence de l'ouragan s'est cruellement fait sentir. Les sinistres maritimes sont nombreux, et il y a eu bien des victimes.

Dans l'intérieur des terres, cette tempête a laissé des traces de son passage, et plusieurs personnes ont été atteintes par des pébrils de cheminées et des ardoises.

Le Conseil de Santé à Saint-Petersbourg a autorisé l'importation en Russie des capsules de Guyot si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie. Deux capsules à chaque repas amènent une amélioration rapide. Le traitement revient au prix insignifiant de dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les trop nombreuses imitations, exiger sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

Paris, 4 janvier, 8 h. 40, matin.

Le mouvement préfectoral paraîtra lundi ; il comprendra au plus six préfets. Entre autres, seraient révoqués M. Massin, de la Haute-Saône, M. de Reinach, de Maine-et-Loire, et M. de Rorthays, du Morbihan.

Il sera suivi d'un mouvement sous-préfectoral important et d'un mouvement de secrétaires-général.

Une nouvelle rumeur de la retraite de M. Martel a circulé. Ce bruit est absolument faux.

Constantinople, 3 janvier.

On considère l'attitude et les actes de Midhat-Pacha comme ayant pour but d'offenser gravement le général Ignatieff, rendant impossible son séjour plus prolongé à Constantinople, et d'amener une rupture éclatante entre la Sublime-Porte et la Russie.

Ces craintes, qui ne sont que trop fondées, produisent la plus grande alarme parmi la colonie européenne.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 3 janvier 1877.

Les vendeurs à découvert ont été désagréablement surpris par la bourse d'aujourd'hui. Ils s'attendaient à une continuation de la réaction commencée hier dans la dernière heure de la bourse, et il s'est produit un vif mouvement de reprise, 0.40 sur le 5 0/0, 0.45 sur le 3 0/0 et 0.75 environ sur le 5 0/0 italien. La liquidation des valeurs s'est accomplie dans les conditions les plus favorables pour les acheteurs. Les reports n'ont pas été plus chers que le mois dernier. Sur le marché du Comptant, les actions de l'Etat algérien étaient vivement demandées. La garantie de l'Etat assurée à ces titres un revenu minimum de 6 0/0. Il faut donc s'attendre à voir le cours de 500 rapidement dépassé. Les valeurs égyptiennes sont toujours faibles. Les obligations des chemins de fer du groupe Philippart étaient très-offertes. La Banque franco-hollandaise, leur débitrice, a reculé à 265, cours on ne peut plus inquiétant pour ses créanciers. Les valeurs du groupe du Crédit mobilier espagnol étaient bien tenues, mais donnaient lieu à peu d'affaires. Les chemins autrichiens étaient faibles. La recette de la dernière semaine est en déficit de 832,000 francs relativement à 1875.

Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 8 janvier 1877.

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE ROMAN

D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en 5 actes et 7 tableaux, par Octave Feuillet, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Maxime Odier.

DISTRIBUTION : Maxime Odier, marquis de Chempcey, MM. Chavannes. — M. de Bévallon, Veillet. — Laroque, octogénaire, Désury. — L'Aubépin, notaire, Destex. — Alain, vieux domestique, Servat. — Le docteur Desmarests, Léroy. — Gaston de Lussac, Dubroni. — Vauberger, concierge, Gacon. — Marguerite, M^{me} Joissant. — M^{me} Laroque, Verteuil. — M^{me} Bloin, Servat. — M^{me} Vauberger, Angé. — Christine, Eugénie Simon. — M^{me} Aubry, Léroy. — Champlein, maître d'école, MM. Mignon. — Yvonnet, Berger, Lassalle. — Jeunes filles, moissonneuses, moissonneuses, etc.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureau à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} TRUPE, rue de la Comédie.

Le succès attire le succès : c'est ce qui explique la vogue toujours croissante des œuvres de Jules Klein.

Ses nouvelles créations surtout sont la fureur du jour : *Truite aux Perles!* polka-fantaisie, et la ravissante valse *Mademoiselle Printemps*, où se reflètent à l'envi les harmonies du cœur et de la nature.

D'ailleurs, le parterre enchanté du maître est richissime en fleurs mélodiques; moissons de ci de là, parmi les plus belles : *Cerises Pompadour*, *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Cuir de Russie*, *Pazza d'Amore*, valse; « Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, » polkas, *Radis-Roses*? mazarin piquante, *France Adorée*, marche, et les mélodies inspirées « Rayons Perdus » et « Soupir et Baiser. » Quant à *Jules-Klein-Quadrille*, si dansant et si entraînant, c'est la passion des bals de Paris.

Prix : Piano seul : 2 fr. 50 c. — A 4 mains : 3 fr. — Édition simplifiée : 2 fr. 50 c. — Mélodies : 1 fr. 70 c. — Quadrille : 2 fr. — Valses chantées : 2 fr.

50 c. (*Cerises Pompadour*, *Pazza*, *Fraises au Champagne*.) — Pour recevoir franco, envoyer la valeur en timbres-poste à COLOMBIER (Éditeur de *Catimini*, valse célèbre de R. de Vilbac), rue Vivienne, 6, à PARIS.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.
APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Évariste Carrance, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

Une nouvelle édition de l'ouvrage de Saint-Marc Girardin : *La Fontaine et les Fabulistes*, vient de paraître à la librairie Calmann Lévy. Cette remarquable étude sur la fable dans tous les temps et dans

tous les pays est écrite avec une bonhomie des plus fines et des plus charmantes. On pourrait dire que c'est du La Fontaine en prose.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 16 octobre 1876

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JANVIER 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	71 35			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	725			Canal de Suez, j. nov. 70.	476 25		1 25
4 1/2 % j. septembre.	101 50			Crédit Mobilier	147 50	1 95		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	571 25		6 25
5 % j. novembre.	105 85		10	Crédit foncier d'Autriche	480	2 50		Société autrichienne, j. janv.	521 25	1 25	
Obligations du Trésor, 1. payé.	493		5	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	10		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233		2	Est, jouissance nov.	620			Orléans	330 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495		3 75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	1018 75	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	328 75		
1865, 4 %	512 50			Midi, jouissance juillet.	790		5	Est	340		
1869, 3 %	390			Nord, jouissance juillet.	1285			Nord	332 25		
1871, 3 %	376		1 50	Orléans, jouissance octobre.	1065	5		Ouest	332		
1875, 4 %	487 75		25	Ouest, jouissance juillet, 65.	685	5		Midi	327		
Banque de France, j. juillet.	3500		50	Yendée, 250 fr. p. j. juillet.	790			Deux-Charentes	285		
Comptoir d'escompte, j. août.	675		7 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1330			Vendée	245		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	350			Société Immobilière, j. janv.	16			Canal de Suez	525		
Crédit foncier colonial, 250 f.	375			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	365						
Crédit foncier, act. 500 f. 250 p.	625		10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — — omnibus-midi.	1 — 36 — — — soir.
4 — 10 — — — express.	7 — 15 — — — omnibus.
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers)	

Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 31 — — — omnibus.
9 — 40 — — — express.	12 — 40 — — — soir, omnibus-midi.
4 — 44 — — — omnibus-voiture.	16 — 98 — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 heures 15 minutes.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE.
UNE MAISON
Située à la Bompure, commune de Saint-Lambert-des-Levés.
Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, bâtiment de servitude, pressoir, cour, jardin et terres des deux côtés de la Levée, y joignant.
Le tout contenant environ un hectare, exploité par M. Joachim Lacroix, jardinier.
Entrée en jouissance au 1^{er} novembre 1877.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (693)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
Rue Royale, n^o 1,
GRANDE CAVÉ, GRAND MAGASIN
ET REMISE
S'adresser à M. BABIN-MORICET.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877,
UNE MAISON
Avec écurie et remise.
Sise à Saumur, rue Dacier.
Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.
S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (690)

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOZE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{is} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B^{is} Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jonanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jonanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

AVIS

M. GULLON, de Trouville-sur-Mer, offre à tout employé de l'Etat et de chemin de fer de l'Ouest des capitaux à 6 0/0, et remboursables mensuellement. Réponse (franco) avec timbre et (non franco) sans timbre. (5)

Quai de Limoges, 61.
A SAUMUR.

CHALOPPIN
SERVICE DE TABLE
Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.
Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

CAISSE SAUMUROISE
L. LE BRAS, BANQUIER
48, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.
Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

ÉTRENNES 1877
A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le
15 JANVIER

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
31 et 33, rue Saint-Jean, à Saumur.
Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que :
Fourrures, Foulards, Cravates, Bonneterie, Capelines.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.
Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitreaux d'églises, Cribles. (503)

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les *Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN* sont employées avec le plus de succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale, soit pour retarder les progrès de certains incurables :

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Claux, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Bouffements.
- Faiblesse.
- Fèvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glares, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jauvisse, ictere.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (troubles, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, frictions.
- Rhumes négligés.
- Sciaticque, goutte sciaticque.
- Serofules, écorchelles, humeurs des.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, de la poitrine.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.

BENZINE COLLAS
MEILLEUR DISSOLVANT DES CORPS GRAS
Pour le Nettoyage des étoffes, des rubans et des vêtements de Peau.
BREVET D'INVENTION. — MÉDAILLES AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES.
Pour éviter les Contrefaçons ou Imitations
EXIGER LA BANDE VERTE DÉPOSÉE
COMME MARQUE DE FABRIQUE, ET L'ADRESSE DE LA PHARMACIE
C. COLLAS, 8, rue Dauphine, PARIS.
Se vend chez les Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers, Parfumeurs.

Saumur, imprimerie de P. GODET.